

**Fiers d'avoir contribué à créer de la valeur sur votre territoire, avec un véritable impact sur le plan social, artistique ou économique ?**  
**Participez au Concours de l'Excellence du Pays de Meaux 2024 !**  
**Ouvert aux habitants du Pays de Meaux de moins de 30 ans, des prix et des cadeaux pour les plus épatants !**

## **LE PAYS DE MEAUX REGORGE DE TALENTS EXCEPTIONNELS**

Cette année encore une nouvelle édition du "**Concours de l'Excellence du Pays de Meaux**", **ouvert à tous les jeunes du Pays de Meaux âgés de moins de 30 ans**, permettra de mettre en lumière ceux qui ont osé **lever des défis**, ceux qui ont osé **faire preuve de créativité et d'audace**, ceux qui ont su **se démarquer** par leurs réalisations inspirantes.

Ce concours, que nous organisons avec le **Lions Club de Meaux**, est une manière supplémentaire **d'honorer leur travail et d'encourager leur persévérance**.

Que vous ayez fondé une entreprise florissante, organisé un événement culturel, initié une action sociale bénéfique ou apporté toute autre contribution significative à notre territoire, ce concours est fait pour vous. Votre impact, quelle que soit sa taille, compte et mérite d'être reconnu : nous vous encourageons à venir nous faire partager vos réalisations.

Les lauréats de ce concours se verront **décerner des prix**, mais plus important encore, ils bénéficieront d'une **visibilité accrue et d'une occasion de faire de nombreuses rencontres**.

*Ensemble, continuons de faire du Pays de Meaux, un territoire dynamique, engagé et résolument tourné vers l'avenir.*

Jean-François COPÉ

*Ancien Ministre, Maire de Meaux, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux*

Xavier FERRERA

*Président du Lions Club de Meaux*

## **PRÉSENTATION DU CONCOURS**

### **Qui peut participer ?**

De Meaux et de l'agglomération melloise, le candidat, quelle que soit sa nationalité, doit avoir moins de trente ans et avoir réalisé une action méritante et remarquable tous domaines confondus.

### **Quels projets peuvent être présentés ?**

Il n'y a pas de critères prédéfinis à l'étude des candidatures. C'est pourquoi les étudiants méritants, les bénévoles associatifs, les talents artistiques, les jeunes investis dans un projet ou une réalisation de qualité de vie future, les protecteurs de notre cadre de vie, les créateurs d'entreprises et autre, sont tous concernés.

### **Comment et quand participer ?**

Pour participer au Concours de l'excellence, il vous suffit de présenter dans votre dossier de candidature l'action que vous avez réalisée, qui vous semble sortir de l'ordinaire et qui montre votre sens des responsabilités. Vous pouvez joindre à votre candidature tout document ou objet permettant au jury de mieux prendre connaissance de votre action. Une lettre de témoignage d'une personne présente lors de la réalisation de cette action peut être jointe.

N'hésitez pas à solliciter le concours de vos aînés ou de vos relations pour la rédaction aussi complète que possible du dossier afin que le jury puisse choisir les meilleur(e)s et les plus méritant(e)s d'entre vous.

## REGLEMENT DU CONCOURS

**Article 1 – Objectif** : il s'agit de mettre en avant les jeunes de Meaux et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux les plus méritants, de les encourager et de les récompenser.

**Article 2 – Objet** : le concours récompensera les candidats ayant réalisé les actions les plus méritantes et remarquables dans tous domaines confondus.

**Article 3 - Les participants** : pour participer au concours, il faut habiter ou travailler à Meaux ou au sein de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux et être âgé de moins de 30 ans.

**Article 4 – Date limite de dépôt des candidatures** : la date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au samedi 21 septembre 2024. Les dossiers sont à remplir sur le site internet de la Ville de Meaux à l'adresse suivante : [www.ville-meaux.fr/ma-ville-et-actualites/elus-et-institution/concours-de-lexcellence](http://www.ville-meaux.fr/ma-ville-et-actualites/elus-et-institution/concours-de-lexcellence) Les dossiers présentés hors délais seront refusés par le jury.

**Article 5 – Le jury** : le jury est composé paritairment de membres du Lions Club de Meaux et de la Ville de Meaux. Il examinera les dossiers présentés. Le jury décidera souverainement, sans appel et à huis clos, de récompenser les plus méritants avec les meilleures notations.

**Article 6 – Remise des prix** : chaque participant sera invité à participer à la cérémonie organisée pour l'occasion par la Ville de Meaux le samedi 28 septembre 2024 à 19h00. La liste des récompensés sera dévoilée lors de cet évènement. Des invitations gratuites supplémentaires pourront lui être remises, dans la limite des places disponibles.

**Article 7** : Les candidats acceptent par avance le présent règlement.

**Article 8 – Communication** : ils acceptent également que les organisateurs, leurs partenaires financiers ou les médias sensibilisés par l'opération fassent mention de leur identité, de leur participation et des prix qu'ils seraient amenés à gagner.

**Article 9 - quant aux droits des candidats** : en application de la loi du 6 janvier 1978, ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition aux données les concernant



**MAIRIE DE MEAUX**

2 place Hôtel de Ville Jacques - Chirac  
77100 Meaux